

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par le Lieutenant Pascal BACCALA, chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté-Macé, qui organise un défilé le samedi 25 novembre 2017, à l'occasion de la Sainte Barbe,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRETE -

**ARTICLE 1** - Le Lieutenant Pascal BACCALA, chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté-Macé est autorisé à organiser un défilé en Centre-Ville à l'occasion de la Sainte Barbe, le samedi 25 novembre 2017.

**ARTICLE 2** - Le défilé empruntera l'itinéraire suivant :

- |       |  |
|-------|--|
| 14h30 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Louis Pasteur</li> <li>- Rue Alexandre Lainé</li> <li>- Avenue Thiers</li> <li>- Rue d'Hautvie</li> <li>- Place Leclerc</li> <li>- Rue de la Halle à l'Avoine</li> <li>- Rue des Quatre Roues</li> <li>- Rue Saint Denis</li> <li>- Avenue Lemeunier de la Raillère</li> <li>- Rue Gabriel Duhé</li> <li>- Rue Louis Pasteur</li> </ul> |
| 15h45 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dislocation du défilé</li> </ul>  |

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par les Services Techniques de la commune de La Ferté-Macé.

**ARTICLE 4** - Les agents de la force publique, les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Orne,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé

Fait à LA FERTE-MACE,  
Le 14 novembre 2017,  
Le Maire,  
Jacques DALMONT

